

Projet d'Accueil Individualisé

DG6

Circulaire n°2003-135 du 08 sept 2003 bulletin officiel n°34 du 18/09/2003

Le PAI n'est pas obligatoire, il est établi à la demande des parents

Nom de
l'établissement

PHOTO
facultatif

Année scolaire :

En cas d'anémie hémolytique chronique,
il est recommandé de consulter un médecin hospitalier

Le Secret professionnel

Le respect du secret professionnel est une obligation générale et absolue qui s'impose aux médecins, aux infirmières, aux autres professionnels paramédicaux et aux travailleurs sociaux. Il importe, par ailleurs, de rappeler l'obligation de discrétion professionnelle dont tous les personnels de la structure d'accueil doivent faire preuve pour tous les faits ou informations relatifs à la santé de l'enfant ou l'adolescent. Toutefois le secret professionnel ne peut empêcher de déterminer avec l'équipe d'accueil les mesures à prendre pour faciliter la bonne adaptation de l'enfant ou de l'adolescent. Pour cette raison, lorsque la maladie dont souffre l'enfant ou l'adolescent le nécessite, et à la demande expresse des familles, l'ensemble des dispositions et informations contenues dans son projet d'accueil individualisé, à l'exception de celles couvertes par le secret médical, contenues dans un pli cacheté, pourra être porté à la connaissance de la communauté d'accueil, et mis en œuvre par celle-ci. La décision de révéler des informations couvertes par le secret médical à certains membres de la communauté d'accueil, qui assisteraient les personnels de santé plus particulièrement, ou auraient un rôle prééminent dans la mission d'accueil et d'intégration de l'enfant, appartient à la famille.

COORDONNÉES DE L'ENFANT

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : / / Age : Sexe : M F

COORDONNÉES DES PARENTS / RESPONSABLES

COORDONNÉES DE LA MERE : Nom : Prénom(s) :

☎ domicile : 0262 ☎ gsm : 069 ☎ travail :

COORDONNÉES DU PERE : Nom : Prénom(s) :

☎ domicile : 0262 ☎ gsm : 069 ☎ travail :

AUTRE PERSONNE RESPONSABLE : Nom : Prénom(s) :

☎ domicile : 0262 ☎ gsm : 069 ☎ travail :

RÉFÉRENT MÉDICAL A CONTACTER SI BESOIN

MÉDECIN TRAITANT : Nom /Prénom : ☎ :

MÉDECIN SPECIALISTE : Nom /Prénom : ☎ :

MÉDECIN DE PMI/EN : Nom /Prénom : ☎ :

INFIRMIÈRE DE PMI/EN : Nom /Prénom : ☎ :

BESOINS SPÉCIFIQUES DE L'ENFANT

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

**IL EST RECOMMANDÉ QUE LES ENFANTS PUISSENT MANGER A LA CANTINE +++
MOYENNANT TROIS PRINCIPES :**

- ① **Éviction des fèves** (fraîches, crues, cuites, surgelées, ou sous forme de farine de fève)
- ② **Éviction des boissons contenant de la quinine** (quinquina), comme les sodas toniques (Schweppes, Gini)
- ③ **Éviction des compléments alimentaires à base de vitamine C** et des produits enrichis en vitamine C (ex : jus enrichis en vitamine C)

NB : Hormis les fèves, tous les autres fruits et légumes sont autorisés chez les sujets déficitaires en G6PD. Aucune raison médicale ne justifie l'éviction des pois, comme les pois du cap, « grains », haricots, artichauts, asperges et figues de barbarie. **"SI l'enfant présente un risque avéré d'anémie hémolytique**, et que les services de restauration scolaire de la commune ne sont pas en capacité de s'assurer que leur menu ne contient aucun des aliments et boissons cités ci-dessus (fèves, boissons contenant de la quinine, compléments alimentaires enrichis à base de vitamine C, ou produits enrichis à la vitamine C (exemple: jus de fruits)), **alors le panier repas s'impose.**"

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Il n'est pas nécessaire de restreindre l'activité physique.
Cependant soyez à l'écoute de l'enfant, en cas de fatigue excessive afin de respecter son rythme.

LES SORTIES

Les sorties, séjours et voyages sont autorisés sous réserve d'appliquer les principales recommandations de P.A.I

EN CAS DE FIÈVRE

Ne pas donner de médicament sans accord de la famille. Prévenir la famille en cas de fièvre $\geq 38.5^\circ$

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

- En cas d'apparition brutale de signes :

d'anémie

- pâleur des lèvres
- pâleur de la peau
- fatigue inhabituelle (l'enfant dort beaucoup, se fatigue au moindre effort, est essoufflé de façon inhabituelle)

d'ictère (« jaunisse »)

- douleurs abdominales
- urines foncées
- yeux jaunes
- peau jaune

Conduite à tenir

① Contacter le Samu : 15

Les informations à fournir au médecin d'urgence : « Enfant présentant un déficit en G6PD »

② Prévenir les parents

SIGNATURES DES PERSONNES CONCERNÉES

le/...../.....

à

Je soussigné(e)..... mère, père, représentant légal, demande / autorise la mise en place du protocole d'urgence prescrit par le Dr..... en date du

Tél. :

J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil qui sont tenus au respect du secret professionnel.

Signature des parents / Tuteur légal	Signature du Médecin traitant / Spécialiste Nom / Prénom	Signature du médecin de PMI /EN Nom/Prénom
Signature du Directeur / de la Directrice Nom/Prénom	Signature de l'infirmière PMI/EN Nom/Prénom	Signature du représentant collectivité Nom/Prénom
Signature autre professionnel Nom/Prénom	Signature autre professionnel Nom / Prénom	Signature autre professionnel Nom / Prénom

*Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité des documents (et de ses annexes).
Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.*